



En l'Hôtel de Ville, le 7 mai 2016

Date de convocation : 25 mai 2016

	à 20 h 35	à 20 h 44
Nombre de membres en exercice...	29	29
Nombre de membres présents.....	22	23
Nombre de pouvoir.....	4	3
Nombre de suffrages exprimés...	26	26

**PROCES-VERBAL SUCCINCT**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 2016**

**Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal.**

En vertu de l'article L. 270 du Code Electoral, Mme AUSSOURD (suivante de la liste de l'Union Communale) assure les fonctions de conseiller municipal en remplacement de Mme CHAMPDAVOINE, qui a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale le 28 mai dernier.

Il est pris acte que Mme AUSSOURD siégera donc dans les commissions auxquelles Mme CHAMPDAVOINE participait, à savoir : "Culture" et "Solidarité et Famille".

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Préfet a été saisi de ce changement au sein du Conseil Municipal et le tableau du Conseil Municipal mis à jour lui a été transmis.

01. Procès-verbal du 15 mars 2016. Adopté à l'UNANIMITE.

02. Versement d'une subvention exceptionnelle.

Il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à M. Pascal BOURELIER, domicilié à Ballancourt-sur-Essonne, étudiant ballancourtois de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris, en association avec AEON Films, pour la production et la réalisation d'un film de fiction (court métrage).

**24 VOIX POUR - 0 VOIX CONTRE - 2 ABSTENTIONS.**

03. Réfection du parking du jardin de l'Europe : demande de subvention sur la réserve parlementaire.

Il est décidé :

- de solliciter de M. le Sénateur DASSAULT l'attribution d'une somme aussi élevée que possible au titre de la réserve parlementaire afin de compléter le financement des travaux de réfection du parking du jardin de l'Europe ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci un adjoint, à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer, le cas échéant, la convention d'aide financière correspondante ;
- que la recette en résultant sera inscrite à l'article correspondant du budget communal.

**UNANIMITE.**

04. Transports scolaires.

04.01. Facturation du transport scolaire intra-muros pour l'année scolaire 2015-2016 : convention avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF).

Il est décidé :

- d'approuver les termes de la convention de financement à intervenir avec le STIF afin de permettre à la commune de régler directement au STIF la totalité des

- participations familiales aux dépenses des circuits spéciaux scolaires (écoles maternelles et élémentaires), soit 115 € par élève ;*
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer ladite convention intitulée "convention relative aux aides accordées par la commune de Ballancourt pour les achats de titres sur circuits spéciaux scolaires" ;*
- que la commune de Ballancourt-sur-Essonne finançant la totalité de la part des familles (à l'exception d'une participation modique annuelle de 25 € par élève laissée à la charge des familles), le STIF établira à destination de la commune de Ballancourt-sur-Essonne un titre de recette correspondant à la participation totale des familles ;*
- que la participation de 25 € aux frais de transport des circuits spéciaux scolaires due par les familles sera encaissée par l'intermédiaire de la régie communale multiservices ;*
- que les dépenses et les recettes en résultant seront prélevées et recouvertes aux articles correspondants du budget communal ;*
- de donner pouvoir à M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à un adjoint, pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tous documents s'y rapportant.*

**UNANIMITE.**

#### 04.02. Participation communale pour l'année scolaire 2016-2017.

*Il est décidé:*

- \* que la commune participe pour l'année scolaire 2016-2017 aux dépenses de transport des circuits spéciaux scolaires (écoles maternelles et élémentaires) supportées par les familles à raison de 94 € par élève ;*
- \* qu'une participation aux frais de transports des circuits spéciaux scolaires de 25 € par élève est laissée à la charge des familles ;*
- \* que les familles règlent la totalité des frais de transports des circuits spéciaux scolaires directement au STIF pour l'année scolaire 2016-2017, à savoir 119 € pour un élève éligible ou non éligible ;*
- \* que la commune procédera au remboursement frais de transports des circuits spéciaux scolaires pour un montant de 94 € par élève sur présentation d'un justificatif ;*
- que la dépense en résultant sera prélevée à l'article correspondants du budget de la commune ;*
- de donner à M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à un adjoint, pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tous documents s'y rapportant.*

**UNANIMITE.**

#### 05. Travaux rue Paul Naudé : convention de maîtrise d'ouvrage unique.

*Il est décidé :*

- d'accepter le principe que le SIARCE soit désigné maître d'ouvrage unique sur le projet d'aménagement de voirie et de réseaux d'assainissement de la rue Paul Naudé ;*
- d'approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage correspondante à intervenir entre le SIARCE et la commune de Ballancourt-sur-Essonne ;*
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant ;*
- que la dépense en résultant sera prélevée à l'article correspondant du budget communal.*

**UNANIMITE.**

#### 06. Médiathèque.

##### 06.01. Dénomination.

*Il est décidé d'attribuer le nom de l'académicien ballancourtois Jacques de Bourbon Busset à la nouvelle médiathèque municipale implantée Parvis des Communautés.*

**21 VOIX POUR - 0 VOIX CONTRE - 5 ABSTENTIONS.**

06.02. Règlement intérieur.

Il est décidé d'approuver le règlement de la médiathèque municipale, qui entrera en vigueur dès l'ouverture de l'établissement au public. **UNANIMITE.**

06.03. Désherbage.

Il est décidé :

- d'adopter la procédure de mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus ;
- d'autoriser le responsable de la médiathèque à mettre en œuvre la politique de régulation des collections et signer les procès-verbaux correspondants (élimination, don à des associations, recyclage) et à mettre en place un service sur le modèle "des livres voyageurs" ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat qui sera signée dans le cadre des dons qui seront effectués par la médiathèque au profit d'associations ou d'organismes culturels ou humanitaires à but non lucratif ;
- de valider la liste des documents à désherber proposés par la responsable de la médiathèque établis au cours des années 2013, 2014 et 2015 ;
- de donner à M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à un adjoint, pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tous documents s'y rapportant.

**UNANIMITE.**

07. Convention d'habilitation informatique concernant le site [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Il est décidé :

- d'approuver les termes de la convention d'habilitation informatique dénommée HI-ME-EAJE-ALSH concernant la mise à jour des données relatives au fonctionnement et à la mise en ligne des disponibilités des places offertes par les structures d'accueil sur le site internet «[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)» ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint à signer ladite convention à intervenir avec la CAF de l'Essonne ;
- de donner à M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à un adjoint, pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tous documents s'y rapportant.

**UNANIMITE.**

08. Lotissement "Sous le Mont" : dénomination des voies.

Il est décidé :

- de dénommer les voies du lotissement "Sous le Mont" :
  - \* rue George Sand,
  - \* rue Emile Zola,
  - \* rue Charles Baudelaire,
  - \* rue Jules Verne,
  - \* rue Honoré de Balzac.

**UNANIMITE.**

09. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - Projet de fusion des syndicats (SIARCE, SIA Lardy-Janville-Bouray, SIA de Marolles Saint-Vrain, SIAEVJ et SIERE) : avis à émettre.

Il est décidé d'émettre un avis favorable sur le projet de fusion des syndicats suivants :

- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE),
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lardy-Janville-Bouray (SIA LJB),
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marolles/Saint-Vrain (SIA Marolles/Saint-Vrain),
- le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Juine (SIEVJ),
- le Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole (SIERE).

**23 VOIX POUR - 0 VOIX CONTRE - 3 ABSTENTIONS.**

10. Ligne de trésorerie. Information sur la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 €.

11. Délégations du Conseil Municipal au Maire et aux Adjointes : informations.

Décisions prises pour la période du 11 mars au 17 mai 2016 par le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par un adjoint, dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal par délibérations n° 14.04.04 du 10 avril 2014 et n° 15.07.13/01 du 10 décembre 2015.

11.01. Contrat d'abonnement pour le branchement et la fourniture d'eau pour l'arrosage du stade municipal sis à Ballancourt-sur-Essonne avec VEOLIA Eau.

Estimation de volume annuel : 120 m<sup>3</sup>.

Equipement de relève à distance : oui.

Montant abonnement et consommation : évalués selon les tarifs en vigueur.

Taux de TVA : 5,5 % pour l'abonnement et 7 % pour la collecte et le traitement des eaux usées.

11.02. Louage d'un appartement communal, sis à Ballancourt-sur-Essonne, 18 rue des Ecoles (1<sup>er</sup> étage).

Location d'un appartement de 38 m<sup>2</sup> environ comprenant 2 pièces (salle à manger avec cuisine, une chambre, une salle de bain et toilettes) consentie pour une durée de 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour se terminer le 31 mars 2017.

Bail renouvelable une seule fois pour la même durée.

Loyer mensuel de 175,00 €, payable à terme échu entre le 1<sup>er</sup> et le 10 de chaque mois.

Eau, électricité, gaz, ordures ménagères à la charge du locataire.

11.03. Renouvellement du louage d'un appartement communal, sis à Ballancourt-sur-Essonne, rue de Chevannes (enceinte du stade communal).

Mise à disposition consentie à titre gracieux à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016, pour une période d'un an, qui s'achèvera le 30 avril 2017 en contrepartie d'une présence dans le logement permettant de dissuader toute intrusion et dégradation au sein de l'équipement public.

Electricité, fioul, eau, ordures ménagères et toutes taxes et impôts à la charge du preneur.

11.04. Renouvellement du louage de l'Etang Guesnet (Lieudit "Le Marais Saint-Blaise"), propriété communale sise à Ballancourt-sur-Essonne.

Location de l'Etang Guesnet, propriété communale, cadastrée section AN n° 34, pour une superficie de 22.986 m<sup>2</sup>.

Bail d'une durée initiale de 3 ans renouvelables par tacite reconduction deux fois pour une durée de 3 ans dans la limite de 9 années consécutives, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Montant du loyer annuel : 2.200,00 € versé en deux fois par semestre et d'avance entre le 1<sup>er</sup> et le 10 de chaque semestre.

Révision annuel du loyer : 2,5 %.

11.05. Marché de fourniture et pose de mobilier intérieur et extérieur pour la médiathèque municipale, sise Parvis des Communautés à Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société DPC (Lot n° 1 : mobilier intérieur).

Montant global du marché : 153.115,80 € TTC (prix ferme).

11.06. Contrat de maintenance et d'assistance technique relatif à l'acquisition d'un module "tablettes" du logiciel "Noé Animation" pour le pointage des présences des enfants au profit de l'Espace Multi-Accueil Petite Enfance "Les P'tits Mousses", de la Halte-Garderie "La Poussinette", de l'Accueil de Loisirs et de la garderie périscolaire avec la Société AIGA.

Tarif pour l'acquisition du module de pointage pour 8 tablettes tactiles : 3.648,00 € TTC (456 € par tablette).

Tarif forfaitaire applicable pour la maintenance annuelle : 576,00 € TTC (y compris la formation des agents).

11.07. Marché de fourniture et pose de mobilier intérieur et extérieur pour la médiathèque municipale, sise Parvis des Communautés à Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société PERSPECTIVES (Lot n° 2 : mobilier extérieur).

Montant global du marché : 27.792,83 € TTC (prix ferme).

11.08. Contrat de tir relatif à la réalisation d'un spectacle pyrotechniques programmé le 13 juillet 2016 au stade municipal, sis rue de Chevannes à Ballancourt-sur-Essonne avec la Société EURODROP.

Heure du spectacle : 23 h 00

Durée du spectacle : entre 16 et 20 minutes.

Montant global et forfaitaire : 7.000,00 € TTC.

11.09. Renouvellement du louage d'un immeuble communal, sis à Ballancourt-sur-Essonne, 4 rue Blanchard.

Logement de type F2 d'une surface d'environ 76 m<sup>2</sup> habitable comprenant au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, salon, toilettes et cellier, au premier étage : une chambre et salle de bain avec toilettes.

Surface de terrain : environ 250 m<sup>2</sup> avec cave et garage.

Location consentie pour une durée de 6 mois moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 300,00 € à partir du 1<sup>er</sup> juin 2016 jusqu'au 30 novembre 2016.

Eau, gaz l'électricité, ordures ménagères à la charge du preneur (refacturation communale).

11.10. Contrat de fourniture de gaz pour le logement communal occupé par le RASED, situé 19 rue des Ecoles à Ballancourt-sur-Essonne avec la Société ENGIE.

Estimation de la quantité annuelle prévisionnelle : 36 MWh (usage mixte).

Montant de l'abonnement : 22,11 € par mois.

Terme de quantité 1 (TQ1) : 38,38 €/MWh (quantité vendue).

Taux de TVA : 5,5 % pour l'abonnement et 20 % pour les termes de quantité.

Durée du contrat : 36 mois fermes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 (formule prix fixe).

11.11. Contrat de cession relatif à l'organisation d'un concert intitulé "Tchaikovsky", souffle romantique" avec l'Association "Les Orchestres de Massy" (jeudi 26 janvier 2017 à 20 h 30, Espace Daniel Salvi).

Montant de la prestation : 11.605,00 € TTC (TVA à 5,5 %).

11.12. Convention relative à l'organisation de cours de découverte à la pratique de la capoeira avec l'Association "JNCAPOEIRA" dans le cadre des nouvelles activités périscolaires pour l'année 2016-2017 au sein des écoles élémentaires Jules Ferry et Saint-Martin.

Tarif pour chaque atelier : 35 €, soit un total de :

- 1.260,00 € pour les 36 séances (y compris matériel et frais de déplacement) pour l'école élémentaire Jules Ferry ;

- 1.085,00 € pour les 31 séances (y compris matériel et frais de déplacement) pour l'école élémentaire Saint-Martin.

11.13. Acceptation d'un legs soumis à aucune condition, ni charge (propriété sise 14 rue des Ecoles).

Legs fait à la commune de Ballancourt-sur-Essonne, de son vivant, par M. Jean LIDOVE, retraité, décédé le 8 juin 2015, cette libéralité n'étant soumise à aucune condition, ni charge.

*Testament reçu par Maître MOREIRA, Notaire à Mennecy, le 12 janvier 2015, ce legs porte sur la propriété sise 14 rue des Ecoles à Ballancourt-sur-Essonne (maison et terrain attenant).*

12. Questions diverses.

12.01. Agression rue du Martroy.

12.02. Fuite de gaz.

12.03. Inondations.

12.04. Aire de grands passages des gens du voyage.

12.05. Plan numérique.

Le Maire,



Jacques MIONE.